



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches
Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement de concordance numéro 347 amendant le plan d'urbanisme numéro 215 est entré en vigueur le 10 septembre 2014 suite à l'émission du certificat de conformité émis par la secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches.
2. L'objet de la modification du plan d'urbanisme est d'intégrer les dispositions du règlement 150 de la MRC des Appalaches concernant particulièrement les nouvelles affectations en zone agricole permanente, desquelles découlent des possibilités d'implantation résidentielle, selon certaines conditions, par le biais du règlement de zonage.
3. Une copie du règlement de concordance numéro 347 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, Chemin de Saint-Julien, du lundi au jeudi de 9 heures 00 à 16 heures 00.

Donné à Saint-Julien, ce 21 novembre 2014

Josée Bournival

Directrice générale, secrétaire-trésorière